



SIAEP DE PEZOU LOIR RÉVEILLON
1, rue du Perche
41100 PEZOU
02 54 23 17 47
siaep@pezou.fr
siaep-pezou-loir-reveillon.fr

N° urgence pendant le week-end.

0 977 401 129

**Préciser lors de votre appel
que vous dépendez du
Syndicat d'eau Pezou Loir Réveillon**

Édito

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'information a pour but de vous donner quelques précisions sur le fonctionnement du syndicat, les précautions à prendre pour la protection du compteur dont vous avez la garde, et la surveillance de votre installation personnelle.

Elle est à conserver pour les numéros et adresse mail à contacter en cas de problème (ci-dessus).

Nous vous souhaitons la bienvenue sur notre territoire.

Le Président
Aurélien Lemoine

Fuites

Une consommation normale annuelle pour **UNE** personne en résidence principale est de l'ordre de 30 à 36 m³, soit 2,5 à 3 m³ par mois et par personne.

Pour déceler une fuite, il vous faut regarder les chiffres des litres en rouge à droite sur votre compteur.

Les chiffres noirs sont ceux des m³ qui sont relevés chaque année et sur lesquels porteront vos factures.



Le compteur

Un compteur est sensible au gel. Pensez à le protéger pendant l'hiver. Le changement d'un compteur gelé est à la charge de l'abonné.



Lettre d'information aux abonnés

Votre contrat

Votre contrat reprendra les coordonnées que vous nous aurez communiquées dans votre demande d'abonnement et les caractéristiques de votre compteur. Celui-ci est en double exemplaire. **L'exemplaire destiné au SIAEP doit être signé et retourné au siège du syndicat.**

Nous vous remercions d'y apporter toute correction, d'y ajouter si nécessaire vos date et lieu de naissance (ou SIRET pour les entreprises), une adresse mail et préciser si le compteur est sur le domaine public ou sur votre propriété.

Ces informations permettront un meilleur traitement de vos factures par le Trésor Public, et de faciliter les interventions. Elles ne sont utilisées que pour les besoins du service et communiquées uniquement aux prestataires et intervenants sur le réseau.

Le prélèvement automatique

Vous recevrez également un formulaire de demande de prélèvement. Il vient compléter la gamme élargie des modes de règlement que le syndicat est tenu de proposer aux abonnés. **Attention, il ne s'agit pas d'une mensualisation.** Si vous souhaitez adhérer à ce mode de paiement, vous pourrez le retourner rempli avec l'exemplaire du contrat destiné au syndicat et un RIB.

Tous les autres paiements devront être adressés au SGC VENDOME dont l'adresse est indiquée sur les factures. Tout règlement arrivé au siège du syndicat vous sera retourné.

Facturation - Tarifs 2026/2027

Du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Délibération du 26 juin 2026

Produits	Tarifs 2026/2027
Participation pour frais fixes par compteur	160,00 €/an
Tarif du m ³ de l'eau (quelle que soit la quantité d'eau consommée)	2,00 €/m ³
Intervention Suez pour fermeture et ouverture de branchement à la demande d'un abonné	150,00 €
Intervention SUEZ pour un relevé de compteur à la demande de l'abonné, hors période de relève	100,00 €
Frais de contrôle de compteur suite à réclamation d'un abonné	150,00 €
Pénalités pour non communication du relevé 2 fois consécutives	300,00 €
Pénalité pour modification ou détérioration du système de comptage	1 200,00 €

Aux tarifs votés par le conseil syndical, pour les factures émises jusqu'au 31 décembre 2026, il faut ajouter les redevances reversées à l'Agence de l'Eau : la redevance sur la consommation (0,32€/m³), la redevance sur la performance des réseaux (0,04€/m³) et la redevance pour le prélèvement sur la ressource (0,0575€/m³).

En application de l'article 5.4 du règlement de service, le remplacement d'un compteur est à la charge de l'abonné en cas de non-respect des consignes de sécurité ou de détérioration volontaire.

Diamètre de compteur équipé de module Cyble 5	TARIF en €
DN 15	345,00 €
DN 20	365,00 €
DN 30	495,00 €
DN 40	650,00 €
COAXIAL	355,00 €
Module Cyble 5 seul	300,00 €